

Première Ovation - Arts littéraires (synthèse)

Conditions générales

- Les écrivaines, écrivains, conteuses, conteurs et artistes en arts littéraires doivent être âgé.e.s de 18 à 35 ans, posséder la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, et être domicilié.e.s dans la ville de Québec ou à Wendake. Elles et ils ne doivent pas avoir diffusé plus de deux œuvres solos en contexte professionnel.
- Les organismes littéraires professionnels doivent être légalement constitués en personne morale, œuvrer sur le territoire de la ville de Québec ou de Wendake et être des diffuseurs généralement associés à la littérature.
- Des critères et restrictions plus spécifiques s'appliquent pour certains programmes.

Programmes	Modalités	Conditions spécifiques
1. Mentorat	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par un.e écrivain.e professionnel.le (16 h de travail en duo sur une période de quatre à huit mois consécutifs) • Bourse de création de 1 800 \$ • Dates de dépôt : 1^{er} mars et 1^{er} octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet à des artistes de la relève d'être jumelé.e.s à un.e écrivain.e professionnel.le pour travailler sur un projet personnel de création littéraire. • Le choix de la ou du mentor.e est à la discrétion du jury bien que la ou le candidat.e peut émettre des suggestions.
2. Fonds de création	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse de création allant jusqu'à 4 000 \$ • Le projet doit se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de la même année. • Dates de dépôt : 1^{er} mars et 1^{er} octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient à l'achèvement d'un projet personnel d'écriture. • En plus des critères généraux d'admissibilité, la ou le candidat.e doit avoir diffusé au moins une œuvre solo en contexte professionnel et ne pas être inscrit.e à temps plein dans un programme d'études.
3. Fonds de soutien aux initiatives de la relève littéraire	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 3 000 \$ pour le volet diffusion • Maximum 5 000 \$ pour le volet production • Jusqu'à 75 % des frais admissibles • Le projet doit se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de la même année. • Dates de dépôt : 1^{er} mars et 1^{er} octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Volet production Soutient la création d'un produit littéraire autre qu'un livre traditionnel. Accessible aux artistes en arts littéraires seul.e.s ou en collectifs et aux producteurs de la relève. • Volet diffusion Soutient les organismes littéraires professionnels pour la diffusion des œuvres des artistes de la relève ou pour la participation de ces artistes à des activités littéraires non-récurrentes dans des conditions professionnelles.
4. Bons d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 50 % du cachet des artistes admissibles • Maximum : 250 \$/artiste et 2 000 \$/projet • Limite de 3 000 \$ par organisme par année • Dates de dépôt : 1^{er} mars et 1^{er} octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuie les organismes littéraires professionnels souhaitant embaucher des écrivaines, écrivains, conteuses, conteurs et artistes en arts littéraires de la relève dans le cadre d'un projet de diffusion d'une œuvre littéraire hors du livre.

<p>5. Résidences</p>	<ul style="list-style-type: none"> Frais de déplacement selon la destination Honoraires jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par mois Maximum 4 000\$/résidence Dates de dépôt : en tout temps au moins deux mois avant la réalisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Soutient les écrivaines, écrivains, conteuses, conteurs et les artistes en arts littéraires dans un projet de résidence d'écriture ou de création en arts littéraires. Les candidat.e.s doivent déjà avoir été accepté.e.s par l'organisme hôte, mais ne pas recevoir de soutien pour les frais de déplacement et/ou d'honoraires. L'hôte de la résidence doit être un organisme professionnel.
<p>6. Fonds de formation et de développement professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 75 % des coûts du projet Maximum : 400 \$ Limite de 3 demandes par année Date de dépôt : en tout temps avant le début du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Offre la possibilité aux écrivaines, écrivains, conteuses, conteurs et artistes en arts littéraires de la relève d'obtenir de l'aide financière pour accéder à des formations ou à des ressources pertinentes à leur développement professionnel.
<p>7. Classes de maître</p>	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 75 % des coûts du projet Maximum : 3 000 \$ Date de dépôt : en tout temps au moins deux mois avant la réalisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Permet la tenue de classes de maître en écriture organisées par des organismes littéraires professionnels. Les classes de maître doivent se tenir sur le territoire de la ville de Québec ou de Wendake et être offertes en priorité et gratuitement à la relève littéraire.
<p>8. Cercle des autrices et auteurs de la relève</p>	<ul style="list-style-type: none"> Inscription à l'adresse suivante : cercledauteurs@gmail.com Date de tombée en décembre Rencontres mensuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Permet aux écrivaines, écrivains, conteuses, conteurs et artistes en arts littéraires de la relève de partager leurs textes et de recevoir des commentaires de leurs pairs. Contribution à un projet annuel, qui permet de diffuser un ou des textes dans un contexte professionnel.

RENSEIGNEMENTS :

Maison de la littérature | L'ICQ

40, rue Saint-Stanislas
 Québec (Québec) G1R 4H1
 Téléphone : 418 641-6788, poste 7964
po.artslitteraires@institutcanadien.qc.ca